



Aujourd’hui le 23 septembre, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 69 088 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 471 cas), 178 personnes sont hospitalisées (hausse de 10), dont 30 personnes sont aux soins intensifs. Une personne est décédée dans les 24 dernières heures, auquel s’ajoutent 3 décès survenus entre le 16 et le 21 septembre, pour un total de 5 809 décès. Les prélèvements réalisés le 21 septembre s’élèvent à 21 736 pour un total de 2 136 944.

Tableau synthèse de l’évolution des données

Date	Cas confirmés	Décès	Hospitalisations	Hospitalisations aux soins intensifs	Prélèvements réalisés
16 septembre	251	2	136 (+6)	29 (+3)	29 726
17 septembre	297	3 + 1 date inconnue	136	30 (+1)	29 079
18 septembre	427	6	131 (-5)	31 (+1)	28 725
19 septembre	462	6	138 (+7)	31	23 126
20 septembre	586	0	148 (+10)	30 (-1)	25 025
21 septembre	489	0	168 (+20)	28 (-2)	21 736
22 septembre	471	1	178 (+10)	30 (+2)	ND

Prendre note que les données sont présentées en fonction de leur jour de saisie. Elles sont extraites à 16 h à la date indiquée et couvrent les 24 heures précédentes. Toutefois, la disponibilité des données sur les prélèvements comporte un délai supplémentaire de 24 heures et celles-ci correspondent au nombre de prélèvements réalisés à la date indiquée.

### POINT DE PRESSE DE LA VICE-PREMIÈRE MINISTRE DU QUÉBEC

Lors d’un point de presse tenu ce matin, la vice-première ministre du Québec et ministre de la Sécurité publique, M<sup>me</sup> Geneviève Guilbault, est revenue sur la question des maisons privées. Elle a indiqué qu’en aucun cas, le gouvernement n’envisage actuellement de permettre aux policiers d’entrer dans les maisons privées, à moins d’avoir un mandat en bonne et due forme délivré par les instances judiciaires

ou le consentement du propriétaire ou du locataire. Elle a insisté sur l'inviolabilité des résidences privées. Elle a rappelé que le gouvernement travaille sur des constats portatifs pour permettre aux policiers de donner des contraventions.

Elle a rappelé l'importance de respecter les consignes de la santé publique et de limiter les déplacements et rencontres afin d'éviter de basculer en zone rouge, la fermeture des commerces et des écoles, et la fragilisation du système de santé. Elle a rappelé que la séquence de transmission peut avoir des conséquences dramatiques sur des personnes vulnérables et des travailleurs du réseau de la santé.

## **LETTRÉ OUVERTE DU PRÉSIDENT DE LA FQM AU PREMIER MINISTRE TRUDEAU**

À l'aube du discours du Trône, dans une lettre ouverte publiée ce matin dans La Presse, le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers, a rappelé au premier ministre Justin Trudeau l'importance de miser sur les régions pour une relance structurante de l'économie, par le déploiement rapide d'Internet haut débit et d'un service cellulaire efficace partout sur le territoire. Il l'a invité à faire de cette question une urgence nationale. M. Demers a rappelé que la crise sanitaire a exacerbé les lacunes déjà présentes sur le territoire et a accentué les inégalités géographiques et économiques qui persistent pour l'accès à ce service de base. Il a insisté sur la responsabilité du gouvernement fédéral quant à l'accès aux équipements de soutènement (poteaux), un frein majeur pour le déploiement du réseau.

La lettre ouverte peut être consultée [ICI](#).

## **DISCOURS DU TRÔNE À OTTAWA - LA FQM A ÉTÉ ENTENDUE**

Le gouvernement de Justin Trudeau a présenté son plan de gestion de la pandémie et son plan de relance économique à l'occasion du discours du Trône prononcé cet après-midi. Le gouvernement fédéral a annoncé son intention de donner à tous un accès à Internet haut débit. À cet effet, il compte accélérer le calendrier de mise en œuvre de la connectivité et revoir à la hausse les ambitions du Fonds pour la large bande universelle. C'est une victoire pour les résidents des régions du Québec qui attendent toujours l'accès à ce service essentiel.

Le gouvernement fédéral a aussi déclaré vouloir travailler avec des partenaires pour assurer les liaisons régionales des compagnies aériennes pour que les Canadiens vivant en région aient accès à un service aérien régional fiable et abordable. Cela répond à une demande de la FQM qui veut des actions décisives dans ce dossier.

Finalement, le gouvernement étendra le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes pour aider les entreprises à assumer leurs coûts fixes. Nos entreprises des régions ont besoin du soutien des deux gouvernements pour faire face au défi immense que représente cette pandémie.

La FQM s'assurera d'un suivi serré du déploiement de ces mesures.

Voici d'autres mesures annoncées :

#### **Lutte contre la pandémie**

- Équipement de protection individuel; sécuriser chaîne d'approvisionnement et soutien
- Nécessité d'accroître la capacité de dépistage et mise en place d'une équipe d'intervention
- Mise sur pied d'une équipe d'intervention de dépistage
- Aide financière supplémentaire aux entreprises en cas de reconfinement
- Investissements dans la recherche pour un vaccin et la capacité de production et de distribution

#### **Soutenir les personnes et les entreprises durant la crise sanitaire**

- Renforcer la stratégie emploi jeunesse
- Création de la Prestation canadienne de la relance économique
- Élargissement de l'Assurance-emploi
- Investissements importants et soutenus pour le déploiement de services de garde plus accessibles
- Appui aux PME (prêts sans intérêts)
- Prolongation de la subvention salariale
- Amélioration du crédit aux entreprises
- Mesures spécifiques aux entreprises touristiques, culturelles et des arts de la scène

#### **Rebâtir un Canada plus fort et plus résilient**

- Plan de stimulation et de relance
- Investissements ciblés pour aider la classe moyenne, taxer les inégalités extrêmes
- Mise à jour du plan économique du Canada à l'automne
- Bonification de la stratégie du logement
- Normes nationales pour les soins de longue durée
- Améliorer l'accessibilité aux soins sur l'ensemble du territoire, notamment la prestation virtuelle de soins
- Investissements en transport collectif
- Investissements pour l'accélération du déploiement d'Internet haut débit
- Transport aérien régional
- Renforcement des chaînes d'approvisionnement local
- Investissement dans le déploiement des bornes de recharge
- Mesures fiscales pour les entreprises de technologies propres
- Création d'une Agence canadienne de l'eau
- Soutien aux agriculteurs sous gestion de l'offre
- Stratégie d'emploi robuste / Plan pour l'inclusion des personnes handicapées
- Législation de l'objectif canadien de zéro émission

#### **Défense des valeurs canadiennes**

- Accueil des nouveaux arrivants
- Langues officielles
- Lutte au racisme systémique
- Soutien aux communautés autochtones et poursuite de la réconciliation

Vous pouvez consulter l'intégralité du discours du Trône [ICI](#).

## DÉPÔT D'UN MÉMOIRE SUR LA LOI SUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

Aujourd'hui, M. Larry Bernier, maire de Lac-Édouard et membre du comité exécutif de la FQM et M. Éric Morency, directeur du Service de l'aménagement du territoire à la MRC d'Argenteuil ont représenté la FQM lors des consultations particulières portant sur le projet de loi 46, *Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. La Fédération a réitéré l'importance que le gouvernement du Québec collabore avec les MRC et municipalités tout au long de la démarche visant à identifier des aires protégées. Les MRC et municipalités pourront ainsi s'assurer que les projets d'aires protégées sont en cohérence avec la planification d'aménagement territoriale.

Vous trouverez [ICI](#) le mémoire de la FQM et les autres recommandations.



M. Larry Bernier, maire de Lac-Édouard et membre du comité exécutif de la FQM



M. Éric Morency, directeur du Service de l'aménagement du territoire à la MRC d'Argenteuil

## LA FQM ACCUEILLE FAVORABLEMENT LE PROJET DE LOI 66 VISANT À ACCÉLÉRER LES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) accueille favorablement le projet de loi 66 déposé aujourd'hui, et qui vise l'accélération de projets d'infrastructure en vue de la relance économique.

« À plusieurs reprises, à titre de porte-parole des régions, la FQM a fait part de ses préoccupations quant à la complexité et à la lourdeur du processus d'approbations de projets. Nous vivons une crise sans précédent qui nous oblige à innover. Nous ne pouvons laisser des délais administratifs miner nos efforts pour relancer l'économie du Québec durement touchée par la pandémie de COVID-19 », a soutenu M. Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog.

### Un processus plus clair

La Fédération accueille favorablement la mise en place d'un processus plus clair, notamment en matière d'environnement. Plusieurs projets structurants pour les régions sont également inclus en annexe du projet de loi tels que des projets routiers, des maisons des aînés, la réfection ainsi que la reconstruction de chemin de fer.

« La FQM est d'accord avec le principe d'accélérer la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour les petits projets qui n'ont pas d'enjeux environnementaux. Nous sommes

convaincus qu'il est possible d'être plus efficaces, tout en respectant l'environnement », a fait valoir M. Demers.

Seule représentante du monde municipal à s'être présentée en commission parlementaire en juin dernier, la FQM ira en commission parlementaire pour faire part de ses commentaires plus spécifiques.

Vous pouvez consulter le communiqué de la FQM [ICI](#).

## PROJET DE LOI CONCERNANT L'ACCÉLÉRATION DE CERTAINS PROJETS D'INFRASTRUCTURE

Comme mentionné précédemment, la présidente du Conseil du trésor a présenté à l'Assemblée nationale le projet de loi 66, *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure*, qui remplace le projet de loi 61.

Ce projet de loi prévoit des mesures permettant l'accélération de projets d'infrastructure, tout en conférant à l'Autorité des marchés publics (AMP) un rôle de surveillance accru sur les contrats publics qui découlent de ces projets, notamment en lui attribuant la fonction d'examiner le processus d'adjudication ou d'attribution des contrats publics qui découlent d'un projet d'infrastructure lorsque l'organisme public concerné n'apparaît pas agir en conformité avec le cadre normatif. Le projet de loi accorde à l'Autorité des pouvoirs lui permettant, entre autres, d'exiger la communication de renseignements, de faire enquête, d'ordonner des mesures correctrices ainsi que de suspendre l'exécution d'un contrat ou de le résilier.

Le projet de loi prévoit notamment qu'un projet d'infrastructure bénéficie de l'une ou de plusieurs des mesures d'accélération suivantes :

1. Une procédure d'expropriation allégée;
2. La possibilité d'entreprendre des travaux sur une partie du domaine de l'État avant l'obtention des droits requis;
3. L'aménagement de certains processus applicables en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, notamment ceux relatifs à l'obligation d'obtenir une autorisation ministérielle pour effectuer des activités et ceux applicables à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement;
4. Une soustraction de l'application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour les interventions gouvernementales ainsi que des allègements à la procédure d'obtention d'une autorisation municipale.

Le projet de loi prévoit des modalités de reddition de comptes, notamment sur les activités de surveillance de l'Autorité des marchés publics, sur l'état d'avancement des projets et sur l'application des mesures d'accélération en matière d'environnement.

Le projet de loi peut être consulté [ICI](#).

Le communiqué de la ministre est disponible [ICI](#).

## PRÉPARATION DU MÉMOIRE SUR LA RÉALITÉ POLICIÈRE AU QUÉBEC

Après une séance de travail lors de la dernière rencontre du conseil d'administration, la FQM a réuni plusieurs élus-es par vidéoconférence pour préparer son mémoire sur la réalité policière au Québec, qu'elle déposera le 1<sup>er</sup> octobre prochain au Comité consultatif sur la réalité policière créé par le ministère de la Sécurité publique. Grâce au travail de plusieurs dizaines de mairesses et maires de toutes les régions, la FQM fera valoir une vision porteuse pour l'avenir des services policiers, centrée sur les communautés desservies. Le mémoire, qui sera publié la semaine prochaine et déposé au Comité, se décline en trois grandes parties :

- Une approche communautaire
- Carte policière et desserte policière
- Ententes avec la Sûreté du Québec et reddition de comptes

En tant que porte-parole des régions, la FQM met encore une fois de l'avant les besoins de nos communautés et la diversité des régions.



La formation municipale à distance

